

*Initiatives ministérielles*

particulièrement du Québec. On a eu une excellente discussion à bâtons rompus sur la souveraineté du Québec. Je pense que les Carrier-Sekani ont compris que, d'une part, la qualité de vie des autochtones du Québec est nettement enviable par rapport à la qualité de vie des autochtones ailleurs qu'au Québec.

Je pense que là-dessus, on s'est compris. On s'est compris également sur le fait qu'il n'est pas question pour le Québec d'ériger un mur de Berlin, le lendemain de la proclamation de la souveraineté, pour empêcher les autochtones ou les inuits d'avoir des contacts, qu'ils ont déjà d'ailleurs, avec leurs frères et leurs soeurs du Canada et d'ailleurs, que ce soit de l'Antarctique ou des États-Unis. Ça existe déjà et ça va continuer d'exister.

Alors donc, on s'est rassurés mutuellement là-dessus et ils m'ont aussi demandé, naturellement, des appuis. Ils étaient très préoccupés par la question de la Commission des traités de la Colombie-Britannique. Ils me disaient: «Vous savez, monsieur Bachand, pour ce qui est de la Commission, elle ne pourra jamais prendre son envol, tant que la négociation sur les Nisga'a ne sera pas avancée.» Au stade où était rendue la négociation avec les Nisga'a, si c'était bloqué là, il était presque impossible de considérer que les négociations au premier stade des autres communautés vont avancer maintenant pour rattraper celles des Nisga'a. Les Nisga'a ont 20 ans d'avance sur les autres communautés pour la négociation. Donc, le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui est un sujet de préoccupation majeur en Colombie-Britannique.

Soit dit en passant, je parlais des Carrier-Sekani. Je tiens, pendant qu'on est devant les caméras ici, à saluer M. Camille Joseph, l'aîné de la nation Carrier-Sekani, qui est dans la quatre-vingt-dizaine avancée. Je me suis contenté de lui envoyer une lettre de félicitations, mais j'en profite pendant mon discours pour le souligner au passage, parce que je pense que c'est digne de mention.

Les trois communautés dont je viens de vous parler étaient sur le continent. Maintenant, je suis allé sur l'île aussi. On retrouve les mêmes préoccupations sur l'île de Vancouver. Les membres du Mid-Island Tribal Council m'ont manifesté leur inquiétude face à l'avancement des négociations avec les Nisga'a et le blocage systématique auquel ils assistent actuellement.

Je pense qu'il était important que je situe un peu le contexte de l'adoption de cette loi. Rien de tel que de témoigner, alors qu'on y est allé personnellement, qu'on les a rencontrés et qu'on a discuté avec eux, souvent quelques heures, de l'ensemble de ces questions. Alors, je pense que c'est digne de mention qu'on le soulève ici aujourd'hui. La Colombie-Britannique est quand même une province qui est très, très riche de la culture des autochtones.

• (1645)

Vous savez, comme partout ailleurs, on a quand même 200 réserves, 200 communautés, et souvent même si c'est à l'intérieur de la même nation, que ce soit les Chilcotins, les Nisga'a, les Haida, elles sont toutes des nations qui se distinguent entre elles, mais je dirai même plus, quand on va dans les communautés d'une même nation, elles se distinguent aussi entre elles.

Alors, il est important de savoir, parce que je suis allé au musée, à Victoria, et c'est là qu'on voit que le musée au complet, deux étages, je crois, porte sur les relations entre les Blancs et les autochtones, et on peut voir que la nation autochtone de Colombie-Britannique a profondément influencé les valeurs culturelles de la Colombie-Britannique.

Je ne veux pas cacher qu'il y a une certaine animosité actuellement, c'est vrai. Peut-être que c'est dû à certaines personnes qui la provoque. Je peux vous dire que, du côté des autochtones, il n'y a pas d'animosité envers les Blancs, sauf que ces gens attendent maintenant depuis presque 150 ans pour que l'on puisse régler des questions et, malheureusement, cela ne vient pas.

Mais c'est important de constater, que je puisse témoigner de l'importance culturelle et de l'apport des nations autochtones à la vie blanche en Colombie-Britannique. On voit cela dans toutes les boutiques, on voit cela dans les musées, on voit cela dans les écoles. La culture autochtone est omniprésente et donc influence directement les valeurs blanches et non autochtones, et je pense que le temps est venu avec la mise en marche de la Commission de faire en sorte que l'on va s'entendre à l'amiable avec les nations autochtones là-bas, tout comme nous on essaie de s'entendre à l'amiable au Québec, et soit dit en passant, je pense qu'on est sur la bonne voie.

Depuis 140 ans, d'après ce que j'ai comme notes ici, les Européens se sont installés en Colombie-Britannique et il y a eu 14 traités qui représentent environ 358 milles carrés sur l'île de Vancouver, établis de concert avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, et un seul traité post-confédération en 1899, c'est un des traités numérotés, il y en a dix au Canada, celui-là est le traité n° 8, et qui couvre la région de Peace River et le nord de l'Alberta.

Il est important de constater que la négociation de traités a toujours été l'assise fondamentale des autochtones en Colombie-Britannique depuis 140 ans. Ces chefs se sont rendus à Londres, à l'époque, pour voir le roi. Ils venaient régulièrement à Ottawa, ils se sont rendus à la Cour de Londres pour essayer de régler le problème, et c'est toujours demeuré sans réponse. Je dirais même pire, on a fait, nous, je pense, les non-autochtones, des erreurs graves avec ceux-ci, et cela ne fait pas exception en Colombie-Britannique non plus.

Entre autres, j'ai comme notes ici que, en 1927 et en 1951, on leur interdisait même le recours aux tribunaux. Cela voulait dire que sous des revendications territoriales, ces gens essayaient de négocier de bonne foi et, lorsqu'ils constataient que les négociations étaient bloquées, ils ne pouvaient même pas s'adresser aux tribunaux. Les autochtones ont quand même persévéré, quelquefois même en défiant la loi, et on se retrouve aujourd'hui avec une situation où effectivement on devra régler la question. Ils ont eu recours depuis ce temps-là, naturellement, aux tribunaux, et les causes continuent d'avancer en Colombie-Britannique.

J'ai des exemples ici. En 1973, les juges de la Cour suprême, les six juges étaient divisés sur le fait de reconnaître les titres autochtones et c'est à ce moment-là que le fédéral a commencé à dire: «Écoutez, il faut régler cela, il faut commencer à négocier».

En 1982, on assistait aussi à un autre virage, avec le rapatriement de la Constitution, qui, soit dit en passant, n'est pas signé par le Québec et je pense ne sera jamais signé, finalement. Mais quand même dans cette constitution on prévoyait certaines dispositions pour les autochtones, entre autres on voyait la reconnaissance et l'affirmation de l'existence des droits ancestraux,